AGRICA ÉPARGNE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

3 exemplaires :
- Entreprise
- Agrica Epargne
- Amundi ESR

PEI/PERECOI EDT'PRESTA Epargne

Bulletin d'adhésion

Valant Conditions Particulières

FNEDT

N° adhérent FNEDT : |__|__|__|__|__|__|

REFERENCES DE L'ENTREPRISE

Raison Sociale : |__|__|__|__|__|__|

DISPOSITIFS DEJA EN PLACE AU SEIN DE L'ENTREPRISE (le cas échéant, joindre une copie du ou des accords)

❒ **PARTICIPATION** Teneur de compte désigné dans l'accord : ❒ Amundi ESR ❒ Autre (précisez) : _____

Si Amundi ESR est teneur de compte, l'entreprise opte pour un traitement de la participation :

❍ géré par Amundi ESR ❍ géré par l'entreprise en direct

❒ **INTERESSEMENT** Teneur de compte désigné dans l'accord : ❒ Amundi ESR ❒ Autre (précisez) : _____

Si Amundi ESR est teneur de compte, l'entreprise opte pour un traitement de l'intéressement :

❍ géré par Amundi ESR ❍ géré par l'entreprise en direct

❒ **CET** Si l'accord le prévoit, les droits qui y sont affectés peuvent alimenter un plan d'épargne, cependant :

✓ la 5e semaine de congés annuels ne peut donner lieu à un versement
✓ les versements sur le PEI, avant investissement, subissent les charges sociales et sont soumis à l'impôt sur le revenu
✓ les versements sur le PERECOI sont exonérés d'une partie des charges sociales et de l'impôt sur le revenu *(limité à 10 jours par an)*

❒ **DISPOSITIF PER ENTREPRISE** Gestionnaire désigné dans l'accord (à préciser) : _____

Les éventuels frais de traitement de ces dispositifs sont à la charge de l'entreprise - Se reporter à l'index tarifaire en vigueur.

MODALITES D'INVESTISSEMENT

Les sommes (versements et abondement) seront investies dans les FCPE présentés dans les ***Conditions générales de gestion financière*** et dans les ***Règlements du PEI et du PERECOI***.

AGRICA EPARGNE Obligataire - A :	**0.10 %**	AGRICA EPARGNE Actions Responsables - A :	**0.10 %**
AGRICA EPARGNE Défensif - A :	**0.10 %**	AMUNDI 3 mois ESR – H :	**0.10 %**
AGRICA EPARGNE Équilibré - A :	**0.10 %**	AMUNDI Label Equilibre Solidaire ESR - F :	**0.10 %**
AGRICA EPARGNE Dynamique - A :	**0.10 %**		
AGRICA EPARGNE Obligations Vertes - A :	**0.10 %**		
AGRICA EPARGNE Long Terme - A :	**0.10 %**		

L'entreprise souhaite que les commissions de souscription des FCPE ci-dessus soient à la charge :

Pour le PEI : ❒ des épargnants ❒ de l'entreprise **Pour le PERECOI :** ❒ des épargnants ❒ de l'entreprise

FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE REGISTRE

L'entreprise supportera des frais de tenue de compte annuels : se reporter à l'annexe tarifaire en vigueur (frais indiqués HT et hors frais d'affranchissement).

CORRESPONDANT EPARGNE SALARIALE ET ESPACE SECURISE INTERNET

Le représentant légal de l'entreprise, dont les coordonnées sont reprises dans le cadre « ***Références de l'entreprise*** », est automatiquement référencé en tant que « ***Correspondant*** » et reçoit les habilitations pour l'ensemble des fonctionnalités listées plus bas.

L'entreprise peut, par ailleurs, désigner un second « ***Correspondant épargne salariale et Internet*** » :

❒ M. ❒ Mme Nom |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Prénom |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

☎ |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| Portable |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| E-mail _____

Fonction |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| reçoit les habilitations pour les fonctionnalités suivantes :

❒ Toutes les fonctionnalités

❒ Traitement des opérations ❒ Tenue de registre des salariés ❒ Encours par dispositif ❒ Avis relatifs aux mouvements des capitaux

REFERENCES DU CONSEILLER

Nom |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Prénom |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Référence |__|__|__|__|__|__|

☎ |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| Portable |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| E-mail _____

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article 5 des Conditions générales de gestion financière, l'entreprise, en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance des fonds de la présente offre, s'engage à communiquer dans les meilleurs délais à AGRICA EPARGNE les coordonnées des représentants de l'entreprise et des salariés aux Conseils de Surveillance des FCPE.

MODALITES D'ENREGISTREMENT DU CONTRAT

Le contrat PEI/PERECOI EDT'PRESTA Epargne est constitué par le présent bulletin d'adhésion valant Conditions particulières, les Conditions générales de tenue de compte et de tenue de registre de Amundi ESR, les Conditions générales d'utilisation de l'espace sécurisé Internet « Correspondant » d'Amundi ESR, les Conditions générales de gestion financière des FCPE ainsi que par l'index tarifaire et les DIC des FCPE proposés dans le contrat. **La signature des présentes Conditions particulières emporte acceptation du contrat.**

Le représentant légal de l'entreprise s'engage à transmettre à Amundi ESR les Conditions particulières dûment signées et, le cas échéant, les copies des attestations de ratification, ainsi que le mandat de prélèvement SEPA dûment complété, accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire. En outre, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, il transmet à la société de gestion et à Amundi ESR avant tout investissement, les documents mentionnés à l'article 2.1 des Conditions générales de tenue de compte et de tenue de registre.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions prévues au contrat et en particulier des DIC, être informé que lesdits DIC et les règlements des FCPE proposés sont disponibles auprès de la Société de Gestion, avoir compris que la valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés et que les sommes investies peuvent ne pas être récupérées, la valeur des parts dépendant de la valeur des titres en portefeuille.

Fait en 3 exemplaires

Signature du représentant légal

et Cachet de l'entreprise

Le |__|__| **/** |__|__| **/** |__|__|__|__|